

# Note de conjoncture

> Analyse économique de FranceAgriMer



• numéro 08 / mai 2013 / Enquête prix payés aux producteurs

Le calcul des prix d'acompte résulte d'une moyenne pondérée des prix relevés chez les organismes stockeurs par les volumes collectés dans cette modalité. Les moyennes mensuelles des prix d'acompte n'incluent pas les majorations de fin de campagne (seulement les réévaluations intermédiaires), et sont par construction inférieures aux prix moyens touchés par l'agriculteur. Le calcul des prix fermes résulte également d'une moyenne pondérée établie par cette même méthode, à partir du prix pratiqué au 15 du mois.

Les prix fermes des céréales évoluent peu en avril. Seuls l'avoine et le blé tendre enregistrent des corrections significatives. Dans le cas de l'avoine, il s'agit d'un net repli : -15 euros. Cette espèce retrouve donc le prix le moins attractif parmi les espèces enquêtées. En revanche, le blé meunier, tendanciellement orienté à la baisse depuis novembre, profite enfin d'une réévaluation de 9 euros. Le blé tendre confirme ainsi la situation inédite observée le mois dernier : depuis mars, le blé meunier est l'espèce la plus chère devant le blé dur et ce bonus se renforce encore.

Ainsi, les prix fermes des différentes céréales qui étaient exceptionnellement homogènes en mars, compris dans un intervalle de 22 euros, se distinguent plus fortement en avril, puisque 44 euros séparent maintenant le prix de l'espèce la plus chère, le blé tendre de celui de l'espèce la moins chère, l'avoine.

	avril 2013	avril 2012
En €/t	Prix fermes	Prix fermes
Blé tendre	231	196
Blé dur	220	256
Orge mouture	198	187
OBH*	196	195
OBP**	198	215

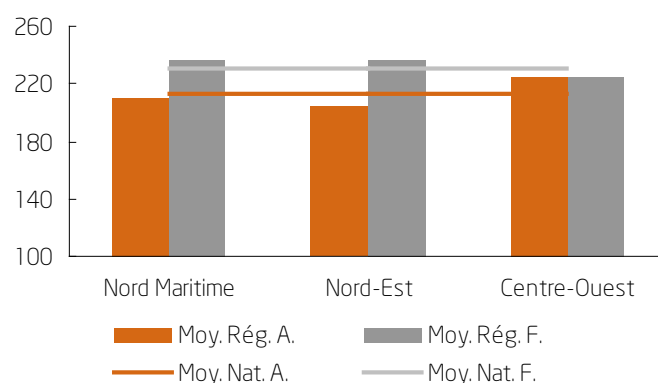
Source : Enquête prix payés aux producteurs

\*OBH : Orges Brassicoles d'Hiver

\*\*OBP : Orges Brassicoles de Printemps

Les prix d'acompte des blés et des orges profitent d'une révision à la hausse. La part des achats réalisés en modalité d'acompte régresse encore, de 24 % en moyenne en mars, à 19 % en moyenne en avril, mais progresse pour l'avoine et le blé dur. Comme le blé dur et les orges brassicoles de printemps, l'avoine s'échange à présent également à un prix ferme moins attractif que celui pratiqué en avril 2012, avec un différentiel de 40 euros.

Blé tendre : prix payés aux producteurs en €/t

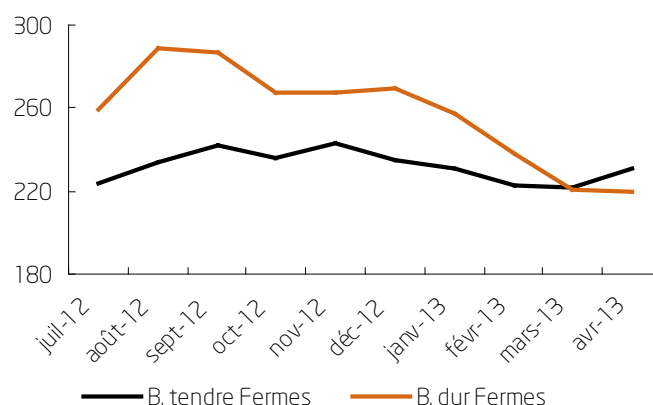


Source : Enquête prix payés aux producteurs

## Blé tendre

Le prix d'achat ferme du blé meunier profite d'une hausse de 9 euros en avril et conforte ainsi sa position de céréale la plus chère, configuration inédite jusqu'au mois dernier. Une tonne de blé tendre s'échange en effet 231 euros, soit 11 euros de plus qu'une tonne de blé dur. Avec le triticale et les orges de mouture, le blé tendre profite ainsi de prix supérieurs à ceux relevés à cette période lors des précédentes campagnes couvertes par l'enquête (soit depuis 2005/06). A l'échelle inter régionale, les prix sont plus disparates qu'en mars, puisque l'écart de prix maximum enregistré entre deux regroupements passe de 3 à 12 euros. Les minima sont relevés dans le regroupement du Centre-Ouest (225 €/t), alors que le Nord Maritime et le Nord-Est profitent de prix équivalents et plus attractifs.

Blés : évolution des prix payés aux producteurs €/t



Source : Enquête prix payés aux producteurs

## Blé dur

Le prix ferme du blé dur se maintient presque inchangé sur le mois, à 220 €/t, soit un prix inférieur à celui du blé meunier pour le second mois consécutif. La structure des achats se modifie à la faveur de l'acompte qui regroupe en avril la moitié des transactions, contre seulement le quart en mars. Le prix d'acompte moyen calculé est réévalué de 16 euros, à 225 €/t.

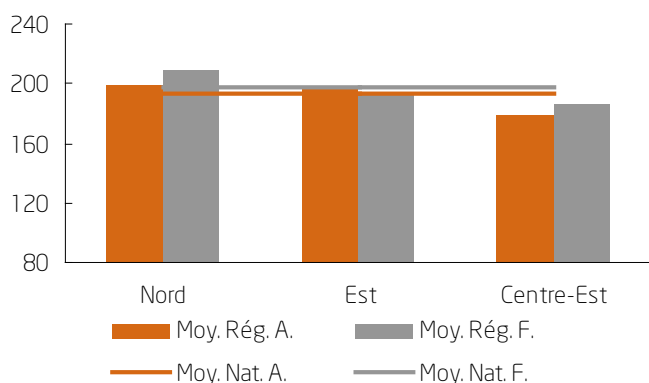
	avril 2013	avril 2012
En €/t	Prix fermes	Prix fermes
Maïs	203	194
Avoine	187	229
Triticale	196	176

Source : Enquête prix payés aux producteurs

## Orges

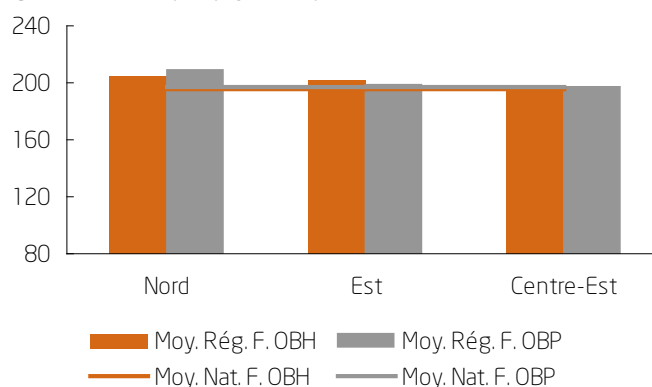
Les prix fermes des différentes variétés d'orges évoluent peu en avril et demeurent à quasi parité autour de 196-198 €/t. Les écarts de prix d'un regroupement régional à l'autre sont plus prononcés sur les orges fourragères (jusqu'à 23 euros d'écart) qu'en orges de brasserie (différentiel maximum de 7 euros en variété d'hiver et de 12 euros en variété de printemps). Le regroupement du Nord conserve les prix les plus attractifs, les minima étant relevés dans le regroupement du Centre-Est. Les orges de mouture profitent de prix supérieurs à ceux relevés à cette période lors de toutes les précédentes campagnes couvertes par l'enquête (soit depuis 2005/06).

### Orge de mouture : prix payés aux producteurs en €/t



Source : Enquête prix payés aux producteurs

### Orge de brasserie : prix payés aux producteurs en €/t



Source : Enquête prix payés aux producteurs

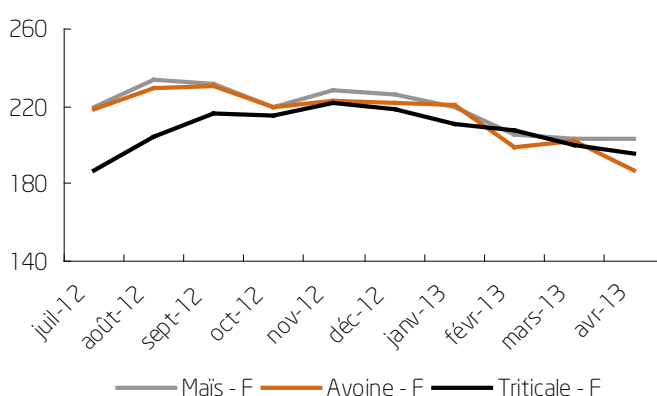
## Maïs

Le prix d'achat ferme du maïs est resté inchangé entre mars et avril, à 203 €/t. A l'échelle inter régionale, les prix les plus attractifs concernent le regroupement de l'Est (209 €/t), soit 7 euros de plus que le prix moyen relevé dans le regroupement du Sud-Ouest. Depuis le mois de janvier, la décote du maïs par rapport au blé tendre se renforce ; elle atteint maintenant 28 euros (19 euros en mars). A ce niveau de prix, le maïs bénéficie d'un bonus par rapport aux prix pratiqués à la même période sur toutes les campagnes concernées par l'enquête, exceptée la campagne 2010/11 (211 €/t).

## Avoine et Triticale

Après la bonne tenue du mois de mars, le prix ferme de l'avoine enregistre la plus forte baisse : -15 euros, pour une moyenne nationale autour de 187 €/t, soit le prix le plus faible parmi les espèces enquêtées. Le prix ferme du triticale perd 4 euros, à 196 €/t, un prix au plus haut comparé aux précédentes campagnes.

### Maïs/Avoine/Triticale : évolution des prix payés aux producteurs €/t



Source : Enquête prix payés aux producteurs

Source prix à la production : Enquête mensuelle des services régionaux de FranceAgriMer

La note de conjoncture Céréales est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : Frédéric Gueudar Delahaye. Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - D. Brulé/dominique.brulé02@franceagri.fr - Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Contact presse : L. Gibert : tél : 01 73 30 34 05 - laurence.gibert@franceagri.fr / V. Nicolet : tél : 01 73 30 22 54 / virginie.nicolet@franceagri.fr N° ISSN 2115-3019 / Copyright 2012 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.



**FranceAgriMer**  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagri.fr  
www.agriculture.gouv.fr